

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2012

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, LARBI Laurent, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absent non excusé : DURVILLE Julien

Secrétaire de séance : COMPERAT Jean-Raymond

Avant propos

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, M. BREUILLE-MARTIN précise que sur la délibération (2012/029 Participation aux frais d'intervention du CPI hors compétence) il a été omis de signaler qu'avant chaque facturation, le conseil municipal débattrait de l'opportunité de l'application de cette délibération. M. le Maire accepte que cette réclamation soit actée au prochain compte-rendu et que la délibération soit rectifiée dans ce sens.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

« l'autorisation de signature pour une étude de diagnostic des fuites et l'établissement de plans du réseau d'eau potable de la commune. »

Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

ORDRE DU JOUR

2012/034 : Autorisation de signature pour une demande de diagnostic sur le réseau d'eau :

M. le Maire et M. le Président du syndicat des eaux de Champlost-Mercy expliquent aux membres du conseil municipal que suite à une réunion du syndicat des eaux Champlost – Mercy avec la participation de l'agence de l'eau du bassin Seine Normandie et du Conseil général, il serait opportun de faire établir un diagnostic des fuites sur tout le réseau d'eau potable concerné ainsi que des plans précisant les longueurs ainsi que les diamètres des canalisations. L'Agence de bassin peut et serait d'accord pour subventionner ces études entre 50 et 70% suivant l'étude demandée.

Il est nécessaire que le conseil se prononce pour donner au Maire le droit de signer l'autorisation d'établir le diagnostic et les plans de réseau.

Le conseil vote à l'unanimité Pour

2012/035 : Transformation du SIVOM de la région de Briennon en syndicat mixte :

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du SIVOM de Briennon du 30 mai 2012, il a été demandé à toutes les communes concernées qu'elles se prononcent en faveur de l'intégration de la communauté de communes du Seignelois dans ledit SIVOM et que parallèlement il fallait pour l'intégrer que le SIVOM se transforme en Syndicat mixte et change ses statuts.

Après avoir délibéré, **le conseil vote à l'unanimité Pour.**

2012/036 réclamation de consommation d'eau :

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un abonné a reçu une facture d'eau importante due à une fuite. Cette consommation anormale (290 m3) par rapport à la consommation moyenne de la famille (120m3/an sur 6 années) est de la responsabilité de la commune puisque la fuite se situe au niveau du compteur et doit être prise en charge par la collectivité. M. le Maire demande que soit donc fait un crédit de 170 m3 sur la facturation.

Le conseil vote à l'unanimité Pour

2012/037 régularisation d'une consommation d'eau :

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un abonné a un compteur d'eau qui ne fonctionne plus depuis maintenant plus de 2 ans et qu'aucune facturation n'a donc été enregistrée depuis la facture définitive 2009. Cet abonné n'étant pas souvent à son domicile, ceci explique, en partie, que le compteur n'ait pas été remplacé à temps. Aussi, M. le Maire a reçu cette personne et il a été convenu de facturer les consommations non relevées en tenant compte de la consommation moyenne de 45m3 / personne / an. Le ménage étant constitué de deux personnes, une facturation rétro-active sera donc établie soit 90 m3 pour 2011, 90 m3 pour 2010, 54 m3 pour le solde 2009 et 45m3 pour le premier semestre 2012

Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

2012/038 Décision modificative n°2:

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour régler une facture au syndicat d'électrification d'un montant de 370,88 € au compte 2041581 non utilisé, il faut retirer cette somme sur un autre compte, il est demandé de la prendre sur le compte 2132.

Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour

2012/039 Décision modificative n°3 :

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à une délibération antérieure la somme de 3 588 € a bien été inscrite sur le compte 2313 mais dans le chapitre 23 au lieu du chapitre 041. Il convient donc de réaliser cette modification.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité Pour.

2012/040 Décision modificative n°4:

Monsieur le Maire explique que la trésorerie demande de remettre 0,01 € sur le compte 1641 afin de régler un emprunt échu (différence dû à l'arrondi de la conversion des francs en euros).

Le conseil vote à 8 POUR et 2 abstentions

2012/041 Décision modificative n°1 budget eau/assainissement :

Monsieur le Maire explique que la trésorerie demande de remettre 0,02 € sur le compte 1641 afin de régler un emprunt échu (différence dû à l'arrondi de la conversion des francs en euros).

Le conseil vote à 8 POUR et 2 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

Assainissement Vachy-Prunelles :

M. Le Maire fait un compte rendu au conseil de la réunion du 3 juillet avec la commune de Bellechaume. L'entreprise ARTELIA a été retenue pour définir la maîtrise d'œuvre de l'assainissement. Il a été demandé à ARTELIA de bien prendre en compte que la station d'épuration devra être prévue avec un rejet zéro dans le ruisseau servant d'exutoire. Cette dernière sera construite en face du terrain de stock-car de l'autre côté du ru, le terrain n'est pas acquis mais a fait l'objet d'une promesse de vente.

Enquête publique SAGE :

M. Le Maire explique que la lagune de Champlost est en fin de vie et qu'il devra être envisagé de la refaire avec de toute façon un rejet dans le ru mais qu'il ne sera peut-être pas possible d'avoir un rejet correct puisque les normes environnementales nous obligent de plus en plus au rejet zéro. M. François GENREAU a eu l'occasion de rencontrer différents acteurs afin d'étudier la possibilité de se raccorder sur la station d'épuration de Saint Florentin. Tout le monde est pratiquement d'accord pour que l'étude puisse se faire, l'idée étant bonne et faisable. Nous nous heurtons à un avis négatif de M. le Maire de Saint-Florentin qui ne justifie son avis que par le fait que Champlost n'a pas voulu rejoindre la Communauté de communes du florentinois. M. le Maire a fait un courrier explicatif à la commission d'enquête du Sage Armançon pour demander leur appui en ce qui concerne la valorisation des rejets qui peut passer par un maillage des eaux d'assainissement entre plusieurs intercommunalités, l'intérêt général devant primer sur l'intérêt privé.

Lettre d'un administré :

M. Le Maire informe que nous avons reçu une lettre d'un habitant de Prunelles qui nous demande de rendre constructible son terrain qui se trouve en zone non constructible. Cette personne est handicapée et souhaite faire bâtir une maison de plein pied. M. le Maire conscient de la gêne occasionnée ne peut, malgré tout, envisager une révision de la carte communale, le coût étant relativement important. Il faut préciser que compte-tenu du nombre de terrains restant à bâtir sur la commune, M. le Préfet n'y serait certainement pas favorable.

Démission d'un conseiller :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Daniel MATHIEU qui a motivé sa demande pour raisons personnelles. M. le Maire indique que compte-tenu du fait que M. Daniel MATHIEU n'a pas participé aux réunions de conseil municipal depuis novembre 2010, il ne semble pas utile de le remplacer dans les commissions où il aurait du siéger. M. Laurent LARBI pose la question du remplacement au sein de la représentation au syndicat d'électrification mais vu qu'il y a un autre suppléant, il n'y a pas lieu de réélire quelqu'un.

Conseil municipal à Vachy :

M. le Maire informe qu'il avait été évoqué la possibilité de faire une réunion du conseil municipal à Vachy. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, il n'est pas possible de faire une réunion ou de célébrer un mariage ailleurs qu'à la mairie (art L 2121-7 du Code Des Collectivités territoriales) sauf dans le cas d'impossibilité majeure de le faire dans l'endroit désigné comme tel.

Affouages :

Les bois sont coupés, il faut maintenant les compter et les marquer. La commission fera le nécessaire la semaine prochaine. Le paiement se fera en mairie le 03 septembre et l'enlèvement les 08,12 et 15 septembre 2012.

Embauche d'un cantonnier :

M. le Maire informe qu'il a reçu une quarantaine de demandes et qu'il a embauché une personne qui a déjà travaillé dans d'autres communes. Le contrat est un contrat aidé qui exempte la commune des charges patronales, c'est un contrat pour 6 mois renouvelable 4 fois.

Mariage le 28 juillet et Noces d'or le 4 août 2012 :

M. le Maire indique qu'un mariage aura lieu le 28 juillet et que la secrétaire sera Laurence DEROUET. Il sera célébré le 04 août des noces d'Or, la secrétaire sera Yvette PREVOST.

Message Bérangère SCHUH :

M. le Maire informe qu'il enverra les encouragements du conseil municipal à Bérangère SHUH pour sa participation aux jeux olympiques de Londres.

Réunions de la Communauté de Communes sur la voirie :

Christophe SEILLIEBERT fait le point sur les différentes réunions de la communauté de communes concernant la voirie. La commission intercommunautaire a travaillé et défini pour chaque commune, les voies qui seront prises en charge par l'intercommunalité.

Schéma de cohérence territoriale :

Christophe SEILLIEBERT explique qui s'est rendu en compagnie de M. BREUILLE-MARTIN le 27 juin 2012 à une réunion à Bussy-En-Othe afin d'étudier la possibilité de création d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) avec la région Centre. D'autres réunions auront lieu et les Maires seront consultés.

Festivités :

Valérie GOUDON informe des derniers préparatifs pour le 14 juillet. Le 07 juillet, retraite aux flambeaux suivi du feu d'artifice à l'étang prêté gracieusement par le nouveau propriétaire puis bal populaire dans le jardin du presbytère.

Exposition sur les vieux métiers dans l'Yonne :

M. François GENREAU explique qu'une expo-conférence sera faite en remplacement des journées du patrimoine sur le thème des « vieux métiers dans l'Yonne » et aura lieu :

- Exposition les 27, 29, 30 septembre 2012
- Conférence le 28 septembre 2012
- Visite des écoles le 1^{er} octobre 2012.

M. le Maire accepte de donner la parole à des personnes ayant assisté à la réunion.

Intervention de plusieurs habitants de la rue Paul DELAGNEAU à Vaudupuits dont le devant de porte se creuse à cause des eaux de ruissellement devant leur habitation.

Mme DELAGNEAU Véronique demande que le soir du feu d'artifice les voitures ne se garent pas devant sa stabulation, sur la partie fraîchement tondu

La séance est levée à 23 h 10.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 12 juillet 2012, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUERET